

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE GUILLON TERRE PLAINE

Lieu-dit « La Montagne de Verre »

Projet de centrale photovoltaïque au sol

Demande de permis de construire déposée par SAS Centrale photovoltaïque
de la « Montagne de Verre »

Maîtrise d'ouvrage EDF Renouvelables France



Conclusions et avis du Commissaire-enquêteur

Enquête publique

du lundi 21 novembre 2022 au jeudi 22 décembre 2022

Dossier n° E22072/21

Guy Bornot
Commissaire-enquêteur
1 rue Pierre-Joseph Magnin
21000 Dijon

I – Rappel de l’objet de l’enquête publique

L’enquête publique, objet du présent rapport, concerne la demande de permis de construire en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol sur une surface de 19,75 ha correspondant à une puissance totale de 17.55 MWc sur le territoire de la commune de Guillon-Terre-Plaine présentée par la SAS Centrale Photovoltaïque de la Montagne de Verre.

Par décision n° E 22000072/21 du 7/10/2022, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné M. Guy BORNOT en qualité de Commissaire-enquêteur pour ladite enquête.

Par arrêté n° PREF-SAPPIE-BF-2022-0438, M. le Préfet de l’Yonne :

- Prescrit l’ouverture de l’enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la centrale photovoltaïque de la Montagne de Verre ;
- Fixe la durée de la consultation du public du lundi 21 novembre 2022 au jeudi 22 décembre 2022, soit pendant 32 jours consécutifs ;
- Indique les modalités de publicité et d’accès au dossier d’enquête ;
- Précise les conditions dans lesquelles le public peut faire part de ses observations et de ses propositions ;
- Fixe le siège de l’enquête à la Mairie de Guillon-Terre-Plaine.

II – Déroulement de l’enquête

Après avoir visité le site avec M. le Maire de Guillon-Terre-Plaine, nous avons eu une réunion avec le Maître d’ouvrage qui a présenté le projet et justifié les modalités d’affichage.

J’ai tenu trois permanences :

- Lundi 21 novembre 2022 de 09h 00 à 12h 00
- Mardi 6 décembre 2022 de 14h 00 à 17h 00
- Jeudi 22 décembre 2022 de 09h 00 à 12h 00

La publicité a bien été effectuée sur les deux journaux d’annonces légales et l’avis a été affiché dans les mairies comme demandé par l’arrêté préfectoral.

Je n’ai reçu aucune visite et quatre observations ont été déposées sur le site de la préfecture de l’Yonne dans le cadre de la dématérialisation.

III – Les observations

Sur les quatre observations déposées :

- Deux sont favorables (Société COLAS et élus départementaux) ;
- Une est neutre (Spéléo-Club de Chablis) mais néanmoins sensible à la préservation des chiroptères ;
- Une est défavorable (Mme Dhenin) essentiellement sur le thème de l’écologique, à savoir :
 - nuisance de la clôture à la biodiversité
 - sauvegarde des prairies sèches
 - perturbation des chiroptères
 - continuité écologique non assurée
 - emplois précaires
 - problème de raccordement au réseau.

Le Maître d'ouvrage a répondu point par point étant précisé qu'une étude complémentaire de mai 2022 pour les chiroptères apportait de nombreuses réponses.

Toutefois, pour être complet, le Maître d'ouvrage a bien indiqué que des mesures seront prises pour éviter et/ou réduire l'impact potentiel sur les chauves-souris.

Par ailleurs, le porteur de projet s'est engagé dans ses réponses à mettre en œuvre les mesures adéquates telles que :

- suivi avec le conservatoire d'espace naturel de Bourgogne,
- prise en compte de la période d'hibernation,
- suivi des habitats.

IV – Avis du Commissaire-enquêteur

Le Commissaire a pu constater que :

- le dossier était complet,
- la publicité a été correctement effectuée,
- l'affichage a été réalisé,
- l'enquête publique s'est bien déroulée,
- le porteur de projet s'engage à respecter la biodiversité.

Le projet respecte l'ensemble des règlements en vigueur et sa création apportera quelques emplois et de nouvelles recettes pour les collectivités locales.

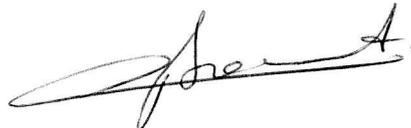
Il s'intègre parfaitement dans le cadre des politiques européenne, nationale et régionale dans le cadre du mix énergétique et en limitant l'effet de serre.
Il s'agit d'un projet d'intérêt général.

Pour toutes ces raisons,

J'émet un avis favorable

au projet de centrale photovoltaïque La Montagne de Verre à Guillon-Terre-Plaine.

Fait à Dijon le 12 janvier 2023



Le Commissaire-enquêteur
Guy BORNOT